

1- GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION

Catégories de sports pratiqués (souligner les disciplines enseignées)

1 : Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquette (dont : tennis, badminton), sport de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, escrime, lutte, sports de balle et assimilés (**sauf sports de balle de catégorie 2**), métiers de la forme (dont : préparation physique, musculation, fitness, gymnastique, yoga), danse, trampoline, athlétisme, slackline (jusqu'à 1,5m), cerceau et tissu aérien (jusqu'à 1,5m), triathlon, pentathlon, aviron, natation, sports nautiques catégorie 1 (dont : voile non habitable, randonnée à la rame, stand up paddle, randonnée subaquatique (y compris avec scooter sous-marin), apnée à poids constant, kayak de mer), toutes formes de randonnées et courses pédestres (dont: course à pied, course d'orientation, trail, accompagnateur en montagne, randonnée avec animaux de bât, marche nordique, raquettes à neige, longe côte), musher.

2 : Arts martiaux (dont : karaté, judo, krav-maga, taekwondo), sports de combat (dont : boxe, boxe thaï), rugby, football américain, football australien, équitation, sports à roulette, cyclisme sur route, cyclotourisme (y compris vélo à assistance électrique), VTT (y compris à assistance électrique), mountainboard, sports nautiques catégorie 2 (dont : voile habitable, surf, wingsurf, planche à voile, wave ski, char à voile, windsurf, jetboard, jetsurf), ski nautique et disciplines associées, toutes activités d'encadrement dans les arbres, moniteur d'escalade niveau 1 (une seule longueur de corde), ouverture de voies d'escalade en salle, activités du moniteur de ski (dont : ski alpin, snowboard, et disciplines associées), luge, canikart, sports de glace (dont : hockey, patinage, et disciplines associées), activités du moniteur de ski nordique (dont : ski de fond, biathlon, randonnée nordique, et disciplines associées), ski joering.

3 : Sports mécaniques, activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux, ou maritimes, sports en eau vive (dont : canoë, kayak, rafting, hydrospeed et disciplines associées), aqua-rando, e-surf, e-foil.

4 : Plongée subaquatique (y compris avec scooter sous-marin), spéléologie, randonnée en tunnels de lave (à La Réunion uniquement), skeleton, escalade niveau 2 (plusieurs longueurs de corde), via ferrata, via corda, slackline au-dessus de 1,5 m et en dessous de 10 m.

5 : Activités du guide de haute montagne (dont : randonnée à ski, alpinisme hivernal et estival), canyoning pratiqué à titre accessoire, flyboard, engins tractés.

Pour l'activité « Guide de haute montagne », sont exclues de la garantie les prestations réalisées à une altitude supérieure à 7.000 mètres.

Cocher ci-dessous la case de la catégorie la plus élevée et correspondant à votre tranche de chiffre d'affaires prévisionnel. Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties :

La garantie est souscrite pour l'année civile, depuis la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre. Il est cependant convenu que pour les nouvelles adhésions souscrites entre le 1er septembre et le 31 décembre, les cotisations forfaitaires seront égales à 50% de la cotisation annuelle est perçue.

Chiffre d'Affaires	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Guides + Travaux en hauteur
Maxi 25.000 € HT	63 €	225 €	273 €	356 €	410 €	531 €
25.001 < CA < 50.000 €	90 €	266 €	315 €	416 €	499 €	648 €
50 001 € < CA < 75 000 €	144 €	388 €	463 €	635 €	758 €	983 €
75 001 € < CA < 100 000 €	294 €	615 €	710 €	861 €	950 €	1 228 €
100 001€ < CA < 200 000 €	512 €	983 €	1 105 €	1 228 €	1 419 €	1 842 €
200 001 € < CA < 450 000 €	799 €	1 228 €	1 419 €	1 596 €	1 890 €	2 455 €
450 001 € < CA < 750 000 €	1 105 €	1 596 €	1 855 €	2 231 €	2 646 €	3 438 €

Option 1 RC ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS TEMPORAIRES OUVERTES AU PUBLIC (jusqu'à 10 manifestations dans l'année) 158€

Option 2 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES ORGANISATEURS ET VENDEURS DE VOYAGES ET DE SEJOURS 527€

Option 3 RESPONSABILITE CIVILE LOUEUR DE MATERIELS SPORTIFS (moins de 20% du CA) 158€